



Politique sur le programme de soutien à l'excellence

But

La Ville a mis sur pied un programme de soutien à l'excellence afin d'aider à défrayer les coûts de déplacement des citoyens de Baie-D'Urfé qui se distinguent en représentant leur communauté lors de compétitions provinciales, nationales ou internationales. Il peut s'agir d'événements sportifs, de compétitions musicales, de disciplines culturelles, scientifiques ou académiques.

Demandes et approbations

Les candidats doivent soumettre leur demande d'inscription au coordonnateur communautaire à l'aide d'un formulaire prévu à cet effet. Chaque demande est soumise à l'approbation du conseil municipal et doit être acceptée par le biais d'une résolution. Il incombe au candidat de soumettre sa demande à temps pour qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal. Les demandes de candidature doivent être soumises dans les deux (2) mois suivant la tenue du concours. Les candidats peuvent s'inscrire à plusieurs concours. Une demande distincte doit être introduite pour chaque concours. Si plusieurs concours ont lieu au même endroit et à des dates identiques ou consécutives, une seule contribution sera accordée.

Exigences

Le candidat doit fournir une preuve d'inscription à une compétition provinciale, nationale ou internationale pour l'obtention d'un titre.

- Une preuve de résidence à Baie-D'Urfé. Si le demandeur fait partie d'une équipe, seuls les participants résidant à Baie-D'Urfé sont admissibles à une contribution. Chaque participant doit présenter sa propre demande.
- La compétition à laquelle le demandeur est inscrit doit faire partie d'une association accréditée et reconnue par la Ville.
- La compétition doit se tenir à une distance de 100 km ou plus de Baie-D'Urfé.

Admissibilité

Les jeunes et les étudiants à temps plein de Baie-D'Urfé sont admissibles à un soutien financier dans le cadre du programme à condition qu'ils fournissent une preuve de résidence et qu'ils répondent à toutes les exigences stipulées dans la présente politique. Le candidat doit résider dans la ville de Baie-D'Urfé au moment de la demande et du concours.

Contribution financière

La contribution financière de la Ville ne peut excéder 300 \$ par concours par candidat et un maximum de 1 200 \$ par année, par candidat.

Politique sur le programme de soutien à l'excellence modifiée à la séance du conseil du 10 février 2026